

Tableau annuel d'avancement

au Grade d'Edicateur des Activités Physiques et Sportives **Principal de 1^{ère} classe**

ARRETE n° 0412/2019

CENTRE DE GESTION
30 JAN. 2020
COURRIER

Le MAIRE de la Commune d'ELNE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 18 Décembre 2019.

ARRETE

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Edicateur des Activités Physiques et Sportives Principal de 1^{ère} Classe esst fixé comme suit pour l'année 2020

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
1 – M. CAZES Jean Laurent	Educateur des Activités Physiques et Sportives Principal de 2 ^{ème} classe – 8 ^{ème} Echelon	01/01/2020

Article 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Le MAIRE

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau le :

Notifié aux Intéressés le :

Fait à ELNE

Le, 19 Décembre 2019

Le Maire,

Yves BARNIOL

